

# Consultation publique pour la gestion de la ressource en eau

Face au niveau exceptionnellement bas des nappes phréatiques, la Préfecture des Yvelines avait restreint la consommation d'eau dans le centre du département. Un projet de nouvel arrêté préfectoral cadre est soumis à votre consultation du lundi 19 février au dimanche 10 mars 2024.



En raison de la situation exceptionnelle de sécheresse en période hivernale, [le Préfet des Yvelines avait renforcé les mesures obligatoires de limitation des usages de l'eau](#) dans la zone centrale du département et demandé à l'ensemble des usagers d'adapter leurs pratiques pour un usage parcimonieux de l'eau. Les restrictions avaient été renforcées dans les Yvelines et l'arrosage, le lavage des véhicules ou encore le remplissage des piscines interdits.

La levée des restrictions des usages de l'eau est intervenue le 1er janvier 2024 et aucune restriction ne s'applique plus sur le département. Suite au dernier comité de ressource en eau ayant eu lieu le 18 janvier dernier, un projet de nouvel arrêté préfectoral cadre de gestion de la ressource en eau est soumis à votre consultation du **19 février au 10 mars 2024**. Cette consultation publique a pour objectif de vous informer, d'engager un dialogue et de recueillir vos éventuels avis sur ce projet.

Vous pouvez faire valoir vos observations :

>> par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires des Yvelines  
Service Environnement - Unité Assainissement, Captages et Agriculture - 35 rue de Noailles - BP 1115 - 78011 VERSAILLES Cedex

>> par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-se-aca@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-se-aca@yvelines.gouv.fr)

Il est recommandé de privilégier la transmission par voie électronique en précisant, dans l'objet, la mention "consultation du public - projet d'arrêté cadre gestion de la ressource en eau". Pour être prises en compte, les contributions devront être reçues au plus tard le 10 mars 2024 à 23h59.

À la suite de la consultation, après dépouillement et analyse, une synthèse des observations sera mise à disposition sur le site Internet des services de l'État dans les Yvelines.

Infos pratiques

Pour connaître les restrictions d'usages de l'eau qui s'appliquent à une adresse précise, RDV sur la plateforme VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Retrouvez le projet d'arrêté ainsi que toutes les informations nécessaires à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Consultation-du-public-projet-d-arrete-cadre-secheresse-dans-l...>

